

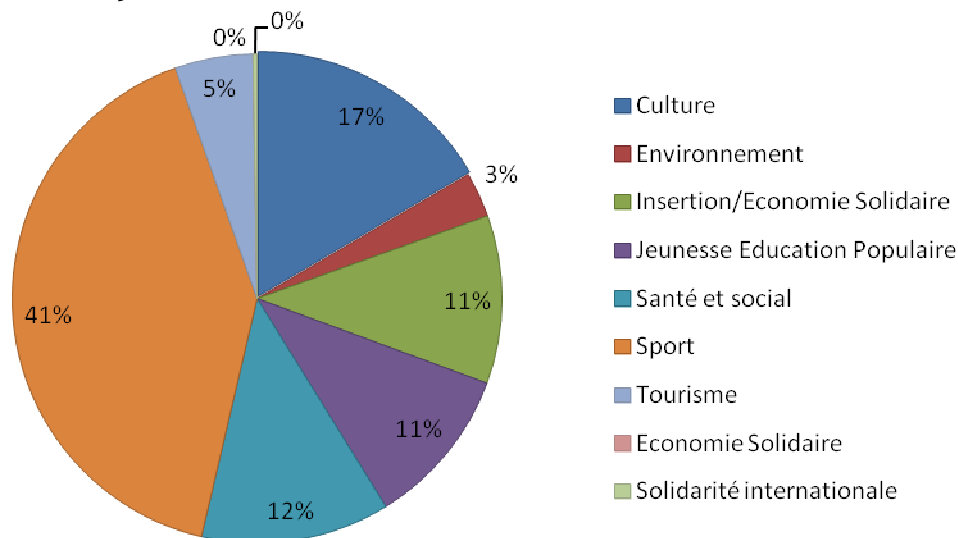
## DONNEES GLOBALES

### 1. Objectifs de l'enquête

- Avoir un retour d'expérience des associations par rapport au dispositif Cap'Asso.
- Estimer l'impact qu'aurait la fin du dispositif sur l'activité, l'organisation et l'emploi dans les associations.

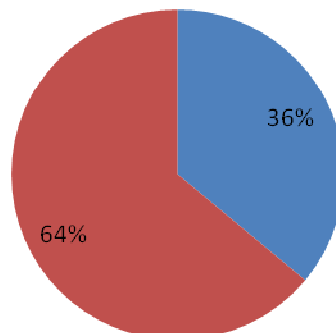
### 2. Panel

369 associations ont répondu à cette enquête. Elles se répartissent par secteur d'activité de la façon suivante :



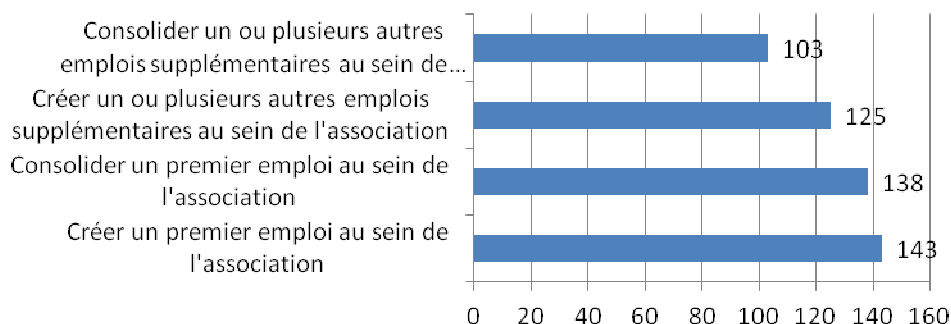
Au sein de ces 369 associations, ce sont 661 postes, soit 610 équivalent temps plein directement soutenus par Cap'Asso dans le secteur sportif.

Elles sont 36% à bénéficier de plusieurs conventions Cap'Asso :



## Un dispositif qui permet de Créer ou consolider des postes

76% des associations sportives sont primo employeur lorsqu'elles sollicitent Cap'Asso. Le dispositif leur permet alors de créer ou consolider **un premier emploi**.



Elles sont également 62% à avoir créé ou consolidé **un ou plusieurs autres postes** au sein de l'association.

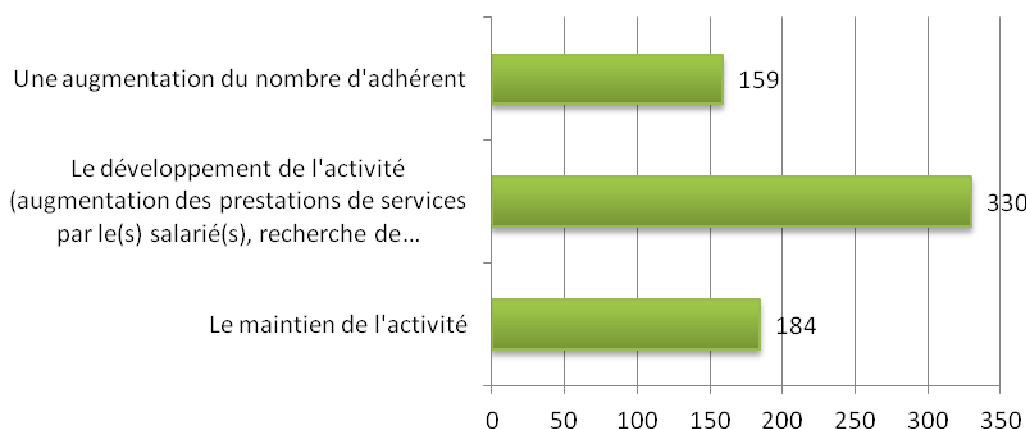
73% des associations qui sollicitent Cap'Asso sont dans une démarche de création de postes. 65% consolident des postes déjà existants.

**En moyenne, une association sportive crée ou consolide 1.8 postes (1.6 ETP) grâce au dispositif Cap'asso.**

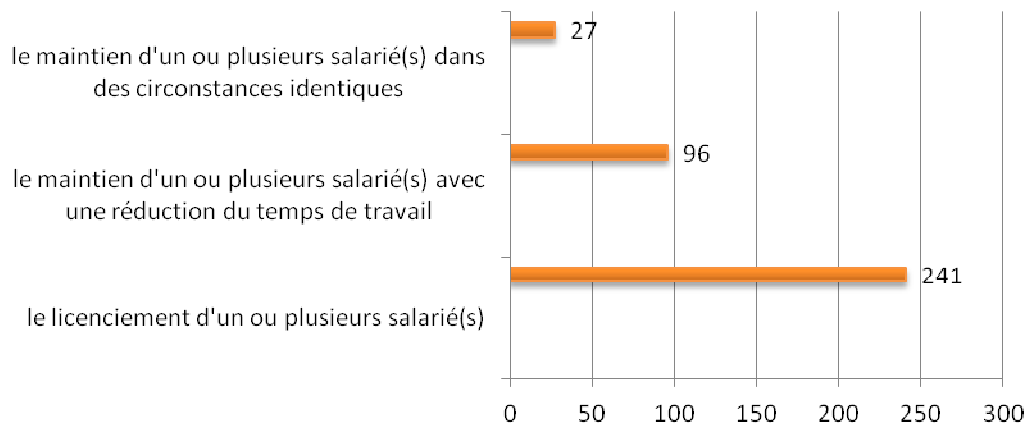
## Un dispositif qui permet de développer des activités d'utilité sociale sur le territoire

La création ou consolidation de ces 661 postes ont permis pour 89% des associations un développement de leur activité et pour 43% une augmentation du nombre d'adhérents.

Pour 50% d'entre elles, l'aide Cap'Asso a permis de maintenir l'activité en place en la structurant davantage.



## Si le dispositif Cap'asso devait s'arrêter ?



La fin du dispositif Cap'Asso entrainerait la suppression du/des poste(s) soutenu(s) pour 65% d'entre elles.

Pour seulement 7% des associations, la fin du cap'asso n'aurait pas d'impact sur les salariés concernés.